

PRÉSENTATION

DU CONCOURS :



*«Au-delà
des lignes»*

E M P R E I N T E (S)

**CONCOURS D'ÉCRITURE
7^{ÈME} ÉDITION 2022**



*«Au-delà
des lignes»*
EN SIX ANS C'EST :



1480

PARTICIPANTS



236

ENSEIGNANTS



158

RENCONTRES
AVEC LES MEMBRES
DU JURY



95

ÉTABLISSEMENTS
PÉNITENTIAIRES
DIFFÉRENTS TOUCHÉS

POUR LA 7^{ÈME} ÉDITION

- Thème d'écriture « Empreinte(s) »
- 45 établissements pénitentiaires participants (métropole et Outre-mer)
- Près de 450 participants encadrés par plus d'une cinquantaine d'enseignants
 - 3 catégories : "Débutant", "Intermédiaire" et "Confirmé"
 - Une quarantaine de membres du jury : auteurs, journalistes, etc.

LES OBJECTIFS

- (Re)Trouver le plaisir de lire et d'écrire au cours d'ateliers d'écriture
- Echanger sur la place des mots avec des auteurs, journalistes lors d'une rencontre dans votre établissement
- Se challenger en se faisant plaisir par le biais d'un concours. Un prix sera décerné aux lauréats
- Partager les mots, au-delà des murs, par la publication d'un recueil regroupant les textes de tous les participants. Celui-ci leur sera remis et diffusé largement aux partenaires du projet



LES JURYS :

10 JURYS ET UNE SÉLECTION EN DEUX ÉTAPES :

- 1) Présélection des finalistes par les jurys régionaux
- 2) Désignation des lauréats par un jury national

CHAQUE JURY EST COMPOSÉ :

- D'auteurs
- De journalistes
- D'un membre de l'Administration pénitentiaire
- D'un membre de l'Education nationale

RÉTRO-PLANNING :

A partir de septembre 2021 : Ateliers d'écriture

De décembre à fin mars 2022 : Rencontres entre un membre du jury et les participants dans les établissements pénitentiaires (selon le contexte sanitaire)

Mercredi 30 mars 2022 : Date limite d'envoi des textes & cessions de droit des établissements participants aux DI (aux référents culture et UPR, vous trouverez les adresses en annexe 2 du règlement)

Entre le 5 et le 16 mai 2022 : Délibérations des jurys régionaux

Fin mai 2022 : Délibérations du jury national

Fin juin 2022 : Remise des prix au sein d'un établissement pénitentiaire
(à confirmer)



QUI PEUT PARTICIPER ?

Ouvert à tous, femmes, hommes, mineurs et majeurs, prévenus ou condamnés dans les établissements pénitentiaires d'Outre-mer et de France métropolitaine participants au concours.

Les enseignants détermineront pour chaque participant la catégorie pour concourir : « débutant », « intermédiaire » et « confirmé ».

Pour plus d'informations, voir le règlement 2022

QUELLE RÉCOMPENSE ?

18 LAURÉATS RÉCOMPENSÉS
18 PRIX DÉCERNÉS

Catégorie « Débutant » :

3 prix pour les majeurs et 3 prix pour les mineurs (1er, 2ème, 3ème)

Catégorie « Intermédiaire » :

3 prix pour les majeurs et 3 prix pour les mineurs (1er, 2ème, 3ème)

Catégorie « Confirmé » :

3 prix pour les majeurs et 3 prix pour les mineurs (1er, 2ème, 3ème)

CHAQUE LAURÉAT SE VERRA REMETTRE
UN CHÈQUE CADEAU
POUR DES PRODUITS CULTURELS !